

Question divorce: Divorce gratuit, comment procéder?

Question / réponse publié le 21/06/2016, vu 2490 fois, Auteur : Cabinet GC

Question d'internautes via avocat-gc.com/divorce

Bonjour je souhaite divorcer , mon mari n'est pas d'accord mais je voulais savoir quelles sont les premières démarches à faire car je suis complètement perdue. En plus, je ne travaille pas

Réponse:

Je tiens à vous informer que si vous n'avez pas de revenus, vous pouvez demander l'aide juridictionnelle auprès du Tribunal de grande Instance dont dépend votre **domicile**. Une décision sera rendue entre 1 et 3 mois et le service peut même vous désigner un **avocat**.

Il conviendra donc de lui exposer votre situation et en fonction de la complexité de la procédure, votre divorce sera plus ou moins long. Comptez au minimum 1 an et demi de procédure comprenant une première **audience de conciliation** dans les trois mois suivants la saisine du Tribunal.

Posez toutes vos questions sur http://avocat-gc.com/divorce

NOUS INTERVENONS DANS TOUTE LA FRANCE Notre cabinet à Paris: 42 Rue de Lübeck, 75116 Paris 01 47 04 25 40 // Notre cabinet au Havre : 1, rue Joseph Morlent 76600 Le Havre - 02 35 45 31 06